

Avant-propos du Conseil-exécutif : 2003 : des réformes pour renforcer le canton

Autor(en): **Gasche**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2003)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : Rapport**

PDF erstellt am: **24.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Avant-propos du Conseil-exécutif 2003 – Des réformes pour renforcer le canton

La législature en cours est marquée pour le Conseil-exécutif par la volonté de maintenir l'attractivité économique et la qualité de vie du canton de Berne pour toutes les générations tout en réduisant les moyens publics investis. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement souhaite assainir les finances publiques et élargir ainsi sa marge de manœuvre, renforcer l'économie et, à cet effet, améliorer les conditions générales, tout comme promouvoir un développement durable. Le gouvernement a travaillé durant l'année intensément à la mise en œuvre de ces objectifs de législature. Il s'agit pour lui de pouvoir modeler l'avenir, d'exploiter les possibilités et de promouvoir les atouts du canton. Les réformes engagées ont donc été abordées avec détermination, et dans de nombreux projets, des travaux préparatoires importants ont été menés.

Quelques projets de réforme de grande envergure seront débattus au Grand Conseil cette année. Le canton de Berne s'apprête à prendre des décisions de première importance. Il s'agit de savoir comment le canton souhaite aborder ses futures tâches. Pour mener à bien ces projets de réforme, les principes suivants sont déterminants pour le Conseil-exécutif: les changements doivent être entrepris selon des étapes discernables et raisonnables; le progrès et la stabilité doivent être visés dans une même proportion; les intéressés doivent prendre part aux différents processus; les programmes de développement doivent prendre en compte les villes et les campagnes. Ce n'est qu'ainsi que la cohésion du canton peut être assurée.

Durant l'année, beaucoup de projets importants ont été menés à bien ou ont au moins progressé dans une large mesure. Citons notamment

- l'examen stratégique des prestations publiques (rapport complémentaire ESPP);
- la loi sur l'exécution des peines et mesures;
- la loi sur la Haute école spécialisée bernoise;
- la loi sur la régle des mines;

- la loi sur le statut général de la fonction publique (loi sur le personnel) (révision partielle concernant l'échelon d'expérience);
- le crédit d'engagement pour le tramway de Berne Ouest (votation cantonale le 16.05.2004);
- la loi sur les soins hospitaliers (adoption à l'attention du Grand Conseil le 15.10.2003);
- la réforme gouvernementale (premier rapport intermédiaire à l'attention du Grand Conseil);
- l'initiative sur la baisse des impôts (proposition du Conseil-exécutif au Grand Conseil);
- le développement de la stratégie de croissance (rapport à l'attention du Grand Conseil);
- la réforme de l'administration cantonale décentralisée (rapport à l'attention du Grand Conseil);
- la réforme judiciaire (rapport à l'attention du Grand Conseil);
- la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district de Bienne (loi sur le statut particulier) (procédure de consultation);
- la nouvelle loi sur le personnel (révision totale) (procédure de consultation);
- la loi sur le statut du personnel enseignant (révision partielle) (procédure de consultation);
- la généralisation de NOG 2000.

Le Conseil-exécutif remercie les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration cantonale pour leur engagement durant l'année écoulée.

Berne, le 24 mars 2004

Au nom du Conseil-exécutif
Le président: *Gasche*
Le chancelier: *Nuspliger*